

---

## LE JANSÉNISME A NANTES

DE 1714 A 1728

---

Le 16 novembre 1711, Louis XIV qui, pour en finir avec le Jansénisme, n'hésitait pas à « sacrifier le gallicanisme »<sup>(1)</sup> demanda au pape Clément XI une bulle de condamnation contre les *Réflexions morales* de Quesnel. L'année 1712 fut consacrée à l'étude minutieuse de l'œuvre de l'ancien oratorien. « Jamais peut-être, écrivait-on de Rome à Fénelon, aucun livre n'a été examiné ni plus longtemps ni avec plus de précautions ». Quand le Pape eut rédigé le brouillon de la bulle, il le communiqua au cardinal de la Trémoille : « Le représentant de Louis XIV, croyant découvrir certaines clauses capables de soulever en France des difficultés, les signala au Saint-Père et celui-ci sans se faire prier les effaça sous ses yeux. Enfin, le 8 septembre (1713) la bulle *Unigenitus* était sur pied; elle fut, selon l'usage, affichée dans les rues de Rome, et un courrier spécial l'emportait le jour même en France... »<sup>(2)</sup>. C'était une condamnation formelle des *Réflexions morales*.

Le 14 février 1714, les lettres patentes du roi enregistrées au Parlement, sans protestation apparente, faisaient de la Bulle une loi du royaume. A Nantes, dans un mandement, en date du 8 mars suivant, l'évêque, Mgr Gilles de Beauveau, la présentait à ses diocésains dont il sollicitait la filiale soumission. Puis, en mai, se trouvant alors à Paris, le prélat écrivait à M. Clénet, un de ses grands vicaires, doyen de la Faculté de théologie et supérieur du grand séminaire, de demander l'adhésion des docteurs de cette

(1) G. GOYAU, *Histoire de la Nation française*, t. VI, p. 457.

(2) B. DE LACOMBE, *Correspondant* du 10 avril 1904, p. 17.

Faculté à la déjà célèbre Constitution <sup>(3)</sup>. Le 15 mai, les docteurs s'assemblèrent. M. de la Vieuxville, doyen du Chapitre et futur évêque de Saint-Brieuc, leur présenta la Bulle de Clément XI et le mandement épiscopal. Après une délibération pacifique, les membres de la Faculté, les suppôts, ainsi qu'on les désignait en ce temps, s'inclinèrent et le 1<sup>er</sup> juin, dans leur 1<sup>a</sup> *Mensis*, les deux documents étaient approuvés, signés et enregistrés <sup>(4)</sup>.

C'était d'heureux augure, et en apprenant la chose — car Mgr de Beauveau avait bien recommandé à M. Clénet de lui faire un rapport circonstancié des événements — le prélat dut bénir la Providence qui calmait ainsi ses appréhensions et lui permettait, après avoir coulé dans le calme les dernières années de son long épiscopat, le plus long qu'eut connu évêque sur le siège de saint Clair, d'y mourir tranquille. Le geste de ses théologiens, il n'était pas dupe, n'avait rien de spontané. Quand en mars il avait publié la constitution pontificale, l'émotion avait été grande dans le corps doctoral. Les opposants s'étaient moins laissé convaincre par les arguments théologiques que par les conséquences désastreuses de l'insoumission. Les pères de l'Oratoire possédaient leur collège, les prêtres de Saint-Clément, leur maison et le grand séminaire dont ils assumaient la direction. Quelle aubaine pour les Jésuites et les Sulpiciens si une imprudence leur en ouvrait les portes ! <sup>(5)</sup> Ce n'était pas là crainte chimérique. La récente destruction de Port-Royal témoignait ce dont était capable Louis XIV à 75 ans. Mieux valait se soumettre. Cependant d'une soumission, même ainsi acquise, l'évêque pouvait se réjouir.

L'année suivante, Louis XIV décédait. Avec la complicité du Parlement, le duc d'Orléans prenait le pouvoir, et avec le Régent le père La Chaise quittait le Conseil de conscience où s'installait l'archevêque de Paris, Noailles. On savait le

(3) TRAVERS, *Histoire de Nantes, Complément*, p. 27 et 28.

(4) A. N., L. 17.

(5) *Histoire des Réflexions morales et de la Bulle*, t. I, p. 169.

Régent sceptique et tolérant. Quant à Noailles, bien que de caractère inconsistant, il était, personne ne l'ignorait, opposé à la Bulle et ami de Quesnel. Toute la France janséniste leva la tête : Nantes tint à ne pas demeurer en reste.

Le 2 janvier 1716, en guise d'étrennes, M. Fouré, syndic de la Faculté de théologie, demanda à ses collègues de réformer purement et simplement leur décret d'adhésion. Ils le pouvaient faire sans scrupule. Les raisons d'annulation ne manquaient pas. Les docteurs, bien que jansénistes, auraient rendu des points à maître Escobar en personne. N'était-il pas évident que l'acte de soumission de 1714 se trouvait entaché de crainte et de fraude et n'avait de ce fait aucune valeur ? <sup>(6)</sup>.

Lorsqu'en effet M. de la Vieuxville avait communiqué la Bulle pour être approuvée et enregistrée par eux, les disciples de Quesnel avaient compris que la décision en avait été prise dans les « conseils supérieurs » — dans le cas, au conseil du roi; — que, par suite, ils la devaient recevoir ou s'exposer à toute l'indignation des Jésuites, armés alors de la puissance souveraine et dont l'évêque n'était que le docile « instrument ». Le changement de gouvernement venait seulement de libérer les esprits de ce « joug impérieux ».

Si, d'autre part, les docteurs nantais avaient attendu cette délivrance pour parler selon leur conscience, ils s'étaient néanmoins rendu compte assez tôt de la manière frauduleuse dont on avait usé à leur égard pour obtenir leur adhésion : lecture de pièces fausses, interpolation de textes. L'acte de mai 1714 était donc foncièrement caduc, « contraire à la justice et à la vérité que combat la constitution pontificale ».

Treize docteurs sur dix-neuf se rallièrent à la proposition du syndic Fouré. Six protestèrent contre cette palinodie, dont trois grands vicaires, un bernardin et deux cordeliers, protestation que la Faculté refusa d'enregistrer.

(6) TRAVERS, *Histoire de Nantes, Complément*, p. 31 suiv., et B. Nat., L. d<sup>4</sup> 821.

L'acte de rétractation était un refus d'obéissance au Pape et à l'évêque; il avait toutes les apparences d'une révolte contre l'autorité légitime. Or, à aucun prix, les jansénistes n'entendaient qu'on les qualifiât de rebelles. L'arsenal de leur théologie était assez riche pour leur fournir et leur esprit assez subtil pour leur fourbir l'arme rêvée qui leur permettrait de faire tête à l'ennemi sous couleur de défendre la « justice et la vérité ».

Le 1<sup>er</sup> mars 1717, quatre évêques français, ceux de Senes, de Montpellier, de Mirepoix et de Boulogne, interjetaient appel du Pape au Concile, à ce futur Concile dont la réunion problématique et lointaine pourrait couvrir pendant de longues années leur insoumission effective. Le 5 mars, la Faculté de théologie de Sorbonne donnait son adhésion au geste des quatre prélats. Le 10, celle de Nantes, en fille docile, emboîtait le pas, suivie d'ailleurs par la Faculté des Arts <sup>(7)</sup>. Trois ans plus tard, en 1720, trente docteurs nantais renouvelleraient cet appel. En somme, deux des grands vicaires, neuf des principaux curés de la ville, la majorité des pères de l'Oratoire et des directeurs du grand séminaire se rangeaient délibérément et avec ostentation du côté du Jansénisme.

Si inquiétante que fut cette attitude, elle ne dut surprendre qu'à demi l'évêque de Nantes. A distance, mieux que lui, peut-être, nous la pouvons expliquer. C'est la question même des origines du Jansénisme dans le diocèse qui se pose. Or, à cette question, il semble bien qu'il n'y ait aujourd'hui qu'une réponse plausible : c'est par l'*Oratoire* que, directement ou indirectement, le Jansénisme s'est introduit et a pris racine à Nantes.

Dans un livre récent <sup>(8)</sup>, préfacé par Mgr Baudrillart, un écrivain de talent s'est appliqué à détruire ce qu'il appelle la « légende » de l'Oratoire janséniste. Mais dans sa préface,

(7) A. N., L. 15.

(8) LE HERPEUR, *L'Oratoire de France*, édition Spes, 1926.

le savant recteur de l'Institut catholique de Paris a soin de marquer que cette légende porte uniquement sur ce qu'il qualifie « l'exagération monstrueuse des accusations », exagération qu'explique la très grande notoriété de quelques oratoriens jansénistes tels que Quesnel et Soanen. Il n'est pas douteux en effet que par son enseignement théologique foncièrement augustinien et thomiste, par son rigorisme moral et aussi par l'état de rivalité entre cette congrégation et la Compagnie de Jésus, les sympathies de l'Oratoire allaient d'instinct au Jansénisme. De là à lui donner son adhésion il n'y avait qu'un pas. Ce pas, beaucoup ne le firent jamais. D'aucuns même, comme le père Amelote<sup>(9)</sup>, prirent nettement position contre les novateurs et attirèrent sur leur tête les pires représailles. Il est non moins prouvé que le plus suspect des supérieurs, le père de Sainte-Marthe qui régît la congrégation durant 24 ans, de 1672 à 1696, s'employa activement à préserver ses fils de l'erreur, à ramener les égarés à la vérité, au besoin à exclure les rebelles dont Quesnel en personne<sup>(10)</sup>.

Cependant, malgré ces louables efforts et ces honorables exceptions, la Congrégation de l'Oratoire demeurait un milieu favorable à la doctrine de l'*Augustinus*. Aussi, lorsque le père Quesnel, Jacquier Quesnel, se trouva aux prises avec l'archevêque de Paris d'abord, Harlay de Champvallon, puis avec le Pape, et fut condamné, ses confrères de l'Oratoire ne doutèrent pas que le coup partait de la Compagnie de Jésus. Général en tête, ils se rangèrent en bloc du côté des appelants. Sans doute le père de la Tour se ressaisit-il bientôt et travaille-t-il à la soumission des membres de sa famille religieuse. Mais, observe justement M. Le Herpeur, « sa docilité trouva parmi ses fils moins d'imitateurs que sa révolte »<sup>(11)</sup>.

(9) *Dictionnaire de Théologie catholique* au mot *Amelote*.

(10) LE HERPEUR, *op. cit.*, p. 68-69.

(11) LE HERPEUR, *op. cit.*, p. 83.

Or, l'Oratoire jouissait à Nantes d'une situation exceptionnelle, étendant sa juridiction ou son influence sur les trois principaux centres d'instruction ou de formation ecclésiastiques de la ville.

Depuis 1625, année où le bureau municipal leur avait confié la direction du collège Saint-Clément, les Oratoriens y détenaient en droit et en fait le monopole de l'enseignement secondaire, et depuis 1654 celui plus important de l'enseignement philosophique et théologique <sup>(12)</sup>. Si, d'autre part, la communauté de Saint-Clément et le grand séminaire échappaient à leur juridiction immédiate, en 1715 leur esprit y régnait depuis trente années.

Fondée en 1671 <sup>(13)</sup> par un saint prêtre nantais des bords de la Sèvre, l'abbé Lévêque, la communauté de Saint-Clément, installée près de l'église de ce nom, dans l'ancien couvent des Ursulines, devenu caserne des sapeurs-pompiers se proposait :

D'initier de jeunes prêtres sortant du séminaire à la pratique du ministère paroissial;

De préparer les missionnaires étrangers à l'exercice de la prédication et de la confession dans le diocèse. C'est à ce titre que le P. de Montfort y séjourna en 1701, sans succès d'ailleurs ;

De constituer des retraites annuelles au profit des prêtres du diocèse ;

De recevoir, comme pensionnaires, de jeunes élèves de l'Oratoire se destinant à l'état ecclésiastique.

A peine éclos, dès 1673, la communauté de Saint-Clément se voyait confier, par l'évêque, Mgr Gilles de la Baume le Blanc, la direction spirituelle des élèves du grand séminaire <sup>(14)</sup> qui, depuis 1660, à la suite d'un différend regrettable, était vidé de ses fondateurs et premiers maîtres, les prêtres de Saint-Sulpice. Un contrat en bonne et due

(12) TRAVERS, *op. cit.*, t. III, p. 352.

(13) Arch. dép., G. 214. et Registres paroissiaux de Cugand (1723 à 1776).

(14) TRAVERS, *op. cit.*, t. III, p. 433, et Arch. de St-Sulpice, Arch. dép., G. 281.

forme, renouvelé en 1685, remettait entre les mains des prêtres de Saint-Clément le sort des deux maisons.

Mais, de 1685 à 1715, l'histoire des deux établissements s'incarne dans un homme, un prêtre, Jean La Noë-Mesnard, et c'est par lui que l'Oratoire a barre sur la jeunesse qui s'y abrite <sup>(15)</sup>.

De ce prêtre qui voulut demeurer toute sa vie simple prêtre, le prestige en 1717 est incomparable, l'influence toute-puissante. A cette date il marque de son empreinte, pour 50 années, le clergé nantais. Prestige de la naissance : fils d'un grand bourgeois qui fut un temps sous-maire de Nantes. Prestige de la science : avocat de renom avant de devenir théologien remarquable et directeur de conscience encore plus apprécié; l'évêque de Nantes s'honore d'assister à ses conférences spirituelles et recouvre de sa plus bienveillante approbation le catéchisme qu'il vient de composer. Prestige de la vertu : ses adversaires sont unanimes à reconnaître sa piété ardente, sa charité sans borne, la simplicité et l'austérité de sa vie. Prestige du zèle qui s'étend aux clercs et aux fidèles, aux prisonniers et aux malades et jusqu'aux jeunes filles en perdition pour lesquelles il fonde la maison du Bon-Pasteur. Prestige de l'âge : encore qu'il n'ait que 67 ans, le travail et les privations ont fait de lui un vieillard qui déjà penche vers la tombe. Il ne lui manque même pas, aux yeux des ennemis de la Bulle, le prestige de la persécution, puisqu'à cette date ses sympathies trop affichées pour les jansénistes ont attiré sur lui les rigueurs et la disgrâce de son évêque.

Car Jean La Noë-Mesnard est lui-même un tenant de la doctrine de Jansénius et de Quesnel. Il l'est, comme son oncle, le Père Fouré de l'Oratoire, comme son cousin l'abbé Fouré, syndic de la Faculté de théologie. Il l'est, comme quelques-uns de ses maîtres de l'Oratoire, car il fut leur

(15) Abbé GOURMEAU, *Vie de M. La Noë-Mesnard avec l'histoire de son culte*, Bruxelles, 1734.

élève au séminaire Saint-Magloire, à Paris; il y connut Noailles, comme lui futur appelant. Il l'est, je dirais presque par tempérament, naturellement austère et rigoriste. Il l'est avec éclat, et tous ses élèves garderont, jusqu'à leur mort, les yeux immuablement fixés sur ce prêtre vénéré à l'égal d'un père et d'un saint, venant le 10 mars 1717, impotent et déjà malade à mourir, signer le premier, avant les curés de la ville qui tinrent à s'effacer devant lui, avant même les religieux de l'Oratoire, l'appel au futur concile.

Un mois plus tard Jean La Noë-Mesnard succombait, et Nantes lui faisait de triomphales funérailles.

Collège de l'Oratoire, Communauté de Saint-Clément, Grand Séminaire, par les fils de Bérulle ou par ceux de l'abbé Lévêque, c'est tout l'avenir sacerdotal du diocèse voué au Jansénisme. Mgr Gilles de Beauveau mesure aussitôt le danger. Les quelques professeurs ou directeurs fidèles ne sauraient neutraliser l'influence pernicieuse d'une majorité de maîtres actifs, ardents et accrédités. Aussi, malgré son âge avancé, en dépit des obstacles, il se met résolument à l'œuvre, œuvre d'épuration et de réorganisation, continuée par son successeur, Mgr de la Vergne du Tressan, qui finira par assurer, dans le diocèse, le triomphe de l'orthodoxie.

OÈuvre d'épuration d'abord, celle de la *Faculté de théologie*. Au lendemain de l'appel il en exclut le syndic, M. Fouré, qu'une lettre de cachet expédie à Vendôme <sup>(16)</sup>. L'année suivante, Mgr du Tressan obtient du général de l'Oratoire le départ de deux récalcitrants, les PP. Lamarque et Lefeuvre <sup>(17)</sup>. En 1720 et 1722, à l'occasion du renouvellement de l'appel, quatre docteurs sont chassés <sup>(18)</sup>. Par contre, en 1719 quatre docteurs, auxquels leur soumission à la bulle avait valu en 1716 d'être rayés des registres de la Faculté, furent réintégrés dans leurs fonctions, et l'année

(16) TRAVERS, *op. cit.*, t. III, p. 443.

(17) *Id.*, p. 449.

(18) *Id.*, p. 453.



suiivante l'un d'eux, M. Gautron de la Baste en était élu recteur <sup>(19)</sup>. Enfin, en 1723 la Faculté de théologie ainsi épurée, réduite il est vrai à neuf membres, dont quatre séculiers et cinq réguliers, tous cordeliers, annulait les décrets antérieurs de rétractation et d'appel, et déclarait recevoir « de son propre mouvement et avec une parfaite soumission d'esprit, la Constitution *Unigenitus Dei Filius* » <sup>(20)</sup>.

Epuration de la *Maison Saint-Clément*. Si Jean La Noë-Mesnard y peut en paix terminer ses jours, l'évêque de Nantes en fait sortir un certain nombre d'ecclésiastiques appelants qui y sont d'ailleurs indûment inscrits <sup>(21)</sup>.

Epuration du *Séminaire*. Parmi les signataires de l'acte de rétractation de janvier 1716 figuraient quatre des directeurs : Jean Drouet, Etienne de la Porte, Jacques Galiot et Jean La Noë-Mesnard. L'évêque fit appeler les trois premiers; devant leur refus de s'amender, il les frappa de suspension et les exclut du séminaire. La même mesure et la même peine frappait bientôt La Noë-Mesnard <sup>(22)</sup>. Le supérieur de l'établissement, le vénérable Coupperie des Jonchères, bien que soumis, fut, à cause de son âge, jugé impuissant à réagir victorieusement contre la marée montante. L'évêque lui donna comme successeur Jean Clénet, doyen de la Faculté de théologie et déjà directeur, le plus rude adversaire du Jansénisme à Nantes et par sa science le mieux armé. Les quatre directeurs exclus furent remplacés par des prêtres de Saint-Sulpice, concédés à titre personnel. Entre temps, les séminaristes avaient été, on ne sait s'il faut dire à leur grande joie, renvoyés provisoirement dans leurs foyers <sup>(23)</sup>.

Mais l'œuvre urgente, celle qui serait à tous égards la plus efficace, était la réorganisation même du séminaire.

(19) *Id.*, p. 451, 453.

(20) *Id.*, p. 458 et suiv.

(21) Arch dép., G. 290.

(22) TRAVERS, *Complément à...*, p. 33-35-36.

(23) Bibl. du G. S. de Nantes : recueil de pièces imprimées.

Non content d'en renouveler le personnel, Mgr de Beauveau entendit que désormais les directeurs y donneraient, en personne, à l'intérieur même de l'établissement, les cours de théologie. La mesure en fut arrêtée dès l'année 1716, et en des termes tels que, suivant la remarque de Travers, bien placé pour en juger, « cette école de théologie fut marquée comme la seule porte pour entrer dans le ministère ecclésiastique ». Promesse était exigée de tous ceux qui se présentaient à la tonsure qu'ils ne fréquenteraient plus les cours de l'Oratoire <sup>(24)</sup>.

C'était à brève échéance la mort de la Faculté de théologie. L'Oratoire vit tomber le chiffre de ses auditeurs de 150 à une quinzaine. Tandis que le Bureau de la ville de Nantes faisait appel au Régent de la décision épiscopale, les Oratoriens portaient l'affaire au Parlement de Rennes. La Bédoyère, procureur du roi et ardent janséniste, se prêta volontiers au rôle de défenseur de leurs droits, et n'eut pas de peine à gagner leur cause auprès de juges d'avance convaincus. Le 13 novembre 1716, un arrêt de la Cour de Rennes maintenait à la Faculté de théologie ses privilèges et sommait le prélat de fermer immédiatement les cours ouverts par lui au séminaire, sous peine de poursuites <sup>(25)</sup>.

A ce coup, Mgr de Beauveau répondit en interjetant appel au Conseil du Roi. Le Roi n'était qu'un enfant et le Régent subissait à cette date l'influence janséniste. L'appel dormit dans les cartons et l'évêque devait mourir avant que la sentence ne fût rendue. C'est en 1723 seulement qu'une décision royale, cassant l'arrêt du Parlement de Bretagne, permit la réouverture, au séminaire, des cours de théologie avec les immunités et privilèges de ceux de l'Oratoire. L'Université de Nantes revenue à de meilleurs sentiments s'inclina et consentit à l'agrégation de la nouvelle école au corps universitaire <sup>(26)</sup>.

(24) TRAVERS, *Complément d...*, p. 33.

(25) B. N., L. d<sup>4</sup> 824.

(26) TRAVERS, *op. cit.*, p. 457 et 465 et Arch. dép. G. 290.

C'était un premier succès et d'importance. Deux mesures allaient en assurer l'efficacité en garantissant le séminaire contre tout retour d'une offensive janséniste.

D'abord la *séparation* du séminaire et de la communauté Saint-Clément. La diversité de but des deux établissements rendait cette séparation désirable. L'histoire des dernières années en faisait une nécessité. Même épurée de ses membres « appelants », par son nom seul, la maison Saint-Clément gardait un parfum d'hérésie, une odeur de jansénisme. Elle demeurait dans l'opinion, toute parée du souvenir encore prestigieux de La Noë-Mesnard qui, dans sa tombe voisine multipliait, disait-on, les miracles <sup>(27)</sup>.

Une raison plus grave poussait encore Mgr du Tressan à consommer la rupture. Avec son prédécesseur, il était convaincu que la meilleure sauvegarde de son diocèse contre le péril janséniste consistait dans le retour à Nantes des *prêtres de Saint-Sulpice*. Depuis plusieurs années on négociait à cet effet. Le supérieur, M. Leschassier, à la demande des évêques, avait déjà prêté au séminaire, à titre individuel, quelques sujets. Mais il s'était refusé à en assumer la direction, tant que la communauté de Saint-Clément lui restait annexée. Deux arrêts du conseil royal lui donnèrent satisfaction annulant le contrat d'union de 1685 entre les deux établissements <sup>(28)</sup>.

Le terrain déblayé, les pourparlers reprirent et, en 1728, Mgr Crissé de Sanzay, successeur de Mgr du Tressan, remettait le sort du séminaire entre les mains de ces messieurs de Saint-Sulpice, qui acceptaient, en outre, la charge de la communauté de Saint-Clément, à la condition, explicitement formulée, que l'autonomie absolue des deux maisons fût maintenue <sup>(29)</sup>.

De ce jour la cause du Jansénisme à Nantes était perdue. Les fils de M. Olier — de tous les religieux — étaient peut-

(27) Abbé GOURMEAU, *op. cit.*... appendice : « l'Histoire de son culte ».

(28) Arch. dép., G. 281, 290. Arch. de Saint-Sulpice, H. 9.

(29) *Id.*, et TRAVERS, *op. cit.*, t. III, p. 484.

être les seuls à pouvoir engager la bataille avec la certitude de vaincre. Car, au prestige de l'orthodoxie, à celui de la science, à celui de leur vertu — vertu qui déjà aurait pu suffire pour « gouverner le monde » (Renan) — ils ajoutaient le prestige de la modération. Ils apportaient avec eux cette modestie, cette discrétion, cette patience qui vient à bout de tout, même de l'indocilité de l'esprit.

Sans doute en 1728 la bataille n'est pas encore gagnée. Les jansénistes, bien qu'exclus de l'Oratoire, de Saint-Clément et du Séminaire, ont pour eux la plupart des curés de la ville et dans les presbytères de campagne ils comptent d'ardents sectateurs. Travers va bientôt mettre à leur service sa bizarre théologie. Si les Cordeliers leur sont hostiles presque autant que les Jésuites, les Jacobins du château et les Bénédictins, ceux de Pirmil et ceux de Saint-Gildas-des-Bois, leur sont acquis. Les congrégations de femmes, jusqu'aux pauvres Calvairiennes de Machecoul, longtemps se refuseront à abandonner Jansénius et Quesnel. Enfin, le Parlement de Rennes, le Présidial de Nantes, une minorité imposante de nobles et de bourgeois, de domestiques et d'artisans, les gardent et les défendent.

Pendant plus de vingt ans l'autorité ecclésiastique fulminera contre les uns et les autres peines et censures. Les lettres de cachet du roi videront les cures et décimeront les monastères. On enregistrera peu de repentances. Mais moins de vivants encore se lèveront pour remplacer les morts. La bataille, un jour, cessera faute de combattants<sup>(30)</sup>.

Les nouvelles couches, celles surtout qui montent à l'autel, prennent place près de leurs maîtres du côté de Rome. La figure de Jean La Noë-Mesnard s'estompe et sa tombe, un moment si fréquentée, ne connaît plus que de rares pèlerins. Les yeux se fixent sur un autre homme, un autre prêtre, un sulpicien, Pierre Féris, qui comme directeur et supérieur, verra passer sous sa chaire quarante cours de

(30) *Les Nouvelles ecclésiastiques* : *passim*, TRAVERS, *op. cit.*, t. III.

jeunes clercs, les réfractaires de demain, sur qui va s'appesantir la Terreur <sup>(31)</sup>.

Certes, en dépit de leur insoumission, il nous est loisible de reconnaître les vertus des jansénistes nantais, la fidélité de ce clergé appelant à ses maîtres de l'Oratoire et de Saint-Clément, leur stoïque attitude sous les coups de l'autorité. Mais on n'en peut vouloir à un prêtre de ne les pas admirer sans réserve et de leur préférer ceux qui, pour être demeurés dociles à la voix de Rome, connaîtront sur la terre étrangère les amertumes de l'exil, ou sur l'échafaud du Bouffay et dans les remous de la Loire les gloires du martyr.

A. BACHELIER.

(31) Arch. de Saint-Sulpice.

---